

l'essentiel

NOVEMBRE 2024 - N° 294

www.saint-nazaire-les-eymes.fr -  Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 19h
Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

CCAS ☎ 04 76 52 24 29

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr
Ouverture au public : Mardi : 16h-18h
Mercredi : 10h30-12h et 17h-19h
Vendredi : 16h-18h / Samedi : 10h30-12h

Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecoles : maternelle ☎ 04 76 52 17 26
élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance

« Les Grésimômes » ☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.html

Prochaine publication :

Essentiel de décembre

Parution : fin novembre

Articles à soumettre

avant le dimanche 3 novembre

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr

ou à déposer en mairie.

Agenda de novembre

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

- **Jeudi 31 octobre** : défilé et soirée Halloween avec SNEvents → page 7.
- **Lundi 4 novembre** : ciné seniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Départ de la navette gratuite à 14h45 à la Caserne. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire au plus tard jeudi 31 octobre.
- **Mercredi 6 novembre** : distribution de composteurs par Le Grésivaudan entre 14h et 18h → page 5.
- **Vendredi 8 novembre** : permanence de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV.
- **Lundi 11 novembre** : commémoration du 11 novembre.
- **Mardi 12 novembre** : projection du film « We have a dream » à 18h30 à l'Agora → page 4.
- **Vendredi 15 novembre** : soirée tibétaine avec l'association Alpes Himalaya à partir de 18h → page 7.
- **Samedi 16 novembre** : visite de quartier à 9h -> page 3.
- **Dimanche 17 novembre** : expo-vente de l'association La Rose des Temps de 9h à 19h → page 7.
- **Dimanche 17 novembre** : course intercommunale « Les petits pas solidaires » → page 6.
- **Vendredi 22 novembre** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV.
- **Samedi 23 novembre** : fête d'automne avec Balades et découvertes à partir de 12h → page 8.
- **Jeudi 28 novembre** : dernier ramassage des poubelles d'ordures ménagères en porte à porte → page 5.
- **Vendredi 29 novembre** : dernier ramassage des poubelles de tri sélectif en porte à porte → page 5.
- **Samedi 30 novembre** : repas dansant organisé par le CCAS pour les seniors.
- **Samedi 30 novembre** : réunion du groupe de lecteurs de la bibliothèque, à 9h30 en salle des 2 colonnes. Plus d'informations à la bibliothèque.

Notez-le

■ Recensement citoyen des jeunes à partir de 16 ans

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout(e) jeune Français(e) âgé(e) de 16 ans. Le jeune doit faire la démarche lui-même mais en son absence, l'un de ses parents peut faire cette démarche à sa place, avant son 18^{ème} anniversaire. Les personnes nées en France doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Cette démarche peut être effectuée en mairie (se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile) ou en ligne sur le site www.service-public.fr

Le recensement citoyen permet :

- de déclencher la convocation à la journée défense et citoyenneté,
- l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans,
- la remise d'une attestation de recensement obligatoire pour l'inscription à certains examens ou concours.

Informations sur la taxe foncière

Vous venez de recevoir votre Taxe Foncière notamment sur les propriétés Bâties (TFB). Vous avez remarqué qu'elle a un peu augmenté. Cet article a pour but de mieux faire comprendre le mécanisme de cette taxe.

La Mairie a tenu ses engagements en conservant le même taux 2024 que celui de 2023.

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Cette valeur est revalorisée par l'Etat chaque année en fonction d'un indice des prix à la consommation soit 3,9% pour la TFB 2024.

Votre avis de taxe comprend une taxe communale (42,60%), une taxe de l'Intercommunalité (Communauté de communes Le Grésivaudan) (4,80%) et également une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (4,95%), une Taxe

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) (0,561%) et une nouvelle taxe dite Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) (0,465%).

Cette dernière taxe est la conséquence de l'adhésion de la Communauté de communes à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné. Le Cœur de métier des EPF réside dans la négociation, l'acquisition et le portage des biens pour la collectivité avec des objectifs situés dans le domaine du logement, la revitalisation urbaine, de la réalisation d'équipements publics, du développement économique qui comprend la revitalisation de friches et la désartificialisation. La moyenne du montant à payer est de l'ordre de 12 € par personne majeure dans le ménage.

Nous rappelons que la taxe d'habitation n'est plus à régler depuis le 1^{er} janvier 2023.

Retour sur la réunion publique du 7 octobre 2024

Une réunion publique a eu lieu lundi 7 octobre 2024 à 19h en salle André CARTIER-MILLON qu'il est important de replacer dans son contexte.

En 2020, le PLU de la commune a été révisé. Il comporte plusieurs OAP qui autorisent un potentiel de construction de logements de 50 pour l'une et de 70 pour l'autre.

Des problématiques sous-jacentes de circulation ont été soulevées à cette occasion.

D'autre part la construction du pôle d'échanges multi modal commençait et laissait entrevoir une modification des flux de circulation. Tous ces éléments devaient être pris en compte.

Les élus se sont alors engagés à travailler sur les déplacements dans la commune avec une vision globale.

Des plaintes d'habitants au sujet de la vitesse excessive sur la RD1090, sur le chemin du Retour et sur d'autres chemins encore, du non-respect du passage piéton sur la RD1090 à l'aplomb de l'arrêt de bus très fréquenté par les collégiens et lycéens nous sont également parvenues et méritaient d'être adressées.

Forts de tous ces sujets, nous avons mené, en 2021, une étude des déplacements au sein de la commune. Le bureau d'études Citec nous a accompagnés.

Cette étude et son plan d'actions ont été exposés le 12 décembre 2022. Des solutions comme la mise de voies en sens unique, la mise en place de feux de circulation, la création de rétrécissements sont autant d'outils à mobiliser.

C'est donc dans ce cadre et en continuité de la construction du lotissement Bellicime, situé 624 chemin du Piat, qu'ont été présentés les aménagements urbains de l'intersection PIAT/RD1090 et du chemin du Retour lors de la réunion publique du 7 octobre 2024.

Ces travaux répondent aux objectifs de cette étude fléchant, entre autres, l'apaisement de la circulation dans le village, la sécurisation sur la RD1090, l'aménagement de modes doux, sujets fortement réclamés par les habitants, rappelons-le.

Lors de la réunion des interrogations, voire des oppositions, à certaines facettes des aménagements prévus de sécurisation des cheminements des scolaires et des riverains ont été notées.



A cet effet, une note de synthèse complémentaire sera rédigée sur la chronologie des travaux de concertations et la justification des arbitrages effectués dans différentes commissions avant la réunion publique du 12 décembre 2022 sur l'étude de déplacement. Cette note présentant les travaux d'aménagement à engager sera distribuée aux riverains intéressés afin d'assurer la complétude de la présentation du 07 octobre dernier. Elle sera également disponible sur le site internet de la commune.

Les attentes fortes de nos concitoyens sur la sécurisation de leurs déplacements imposent des réponses qui peuvent changer les habitudes, seul l'intérêt général prime quel qu'en soient les conséquences.

Néanmoins, la certitude n'est l'apanage de personne.

Un échange avec Jean-Pierre ANCELIN, adjoint aux travaux, sera proposé dans cette note aux fins d'harmoniser et d'adapter aux mieux l'intérêt collectif versus l'intérêt particulier.

Au-delà de l'objet de cette réunion, des sujets d'amélioration de l'espace urbain sont ressortis tels que le bruit de percussion généré par le passage de véhicules sur des grilles d'évacuation descellées, l'empiètement du trottoir par des véhicules de fort gabarit, des rétentions d'eau par un fil d'eau convergent à courbure convexe (cuvette), etc. Ces items relevant de réparations ou d'adaptations simples seront pris en compte au plus vite par nos services techniques.

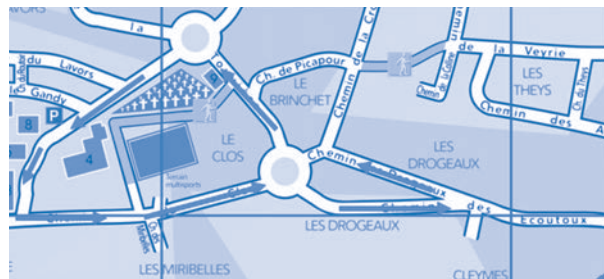
Les élus à la rencontre des habitants



- Date : samedi 16 novembre à 9h
- Lieu : mairie de Saint-Nazaire les Eymes

Comme cela avait déjà eu lieu dans plusieurs quartiers de la commune c'est dans le quartier délimité par les chemins du Clos, Ecoutoux, Drogeaux, partie Touvière et partie Mairie que les élus viendront rencontrer les habitants.

Rendez-vous devant la mairie à 9h. La visite sera annulée en cas de mauvais temps.



Avis aux habitants concernés par l'Obligation légale de débroussaillage



La période idéale pour entreprendre les travaux de débroussaillage se situe entre octobre et février pour éviter de déranger la nidification des oiseaux.

Si vous n'êtes pas équipés pour de tels travaux, faites appel à des entreprises spécialisées dans l'entretien des espaces verts et demandez une facture pour faire valoir auprès de votre compagnie d'assurance votre respect de l'obligation légale de débroussaillage.

Une fois ces travaux réalisés, l'entretien est annuel car certaines essences vigoureuses comme le robinier et le frêne peuvent repousser par rejets de 2 à 2,50 m de haut dès la première année.

Pensez-y : L'organisation de la réalisation des travaux sur plusieurs propriétés voisines par un opérateur unique pourrait

baïsser le coût global des travaux. N'hésitez pas à en parler avec vos voisins.

Calendrier :

- **Mars-avril :** enlèvement des rémanents, broyage, paillage...
- **Mai-septembre :** entretien régulier à la débroussailleuse ou tondeuse

Référents OLD pour la commune :

- Martina STUMPF ✉ stumpf.marty@gmail.com
- Eric BOURDOUX ✉ police-municipale@mairie-sne.fr

+ infos : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Foret-Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage/Cartographie

Elections au Conseil Municipal des Enfants

Samedi 28 septembre à la caserne, les enfants de l'école élémentaire ont élu leurs représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME). 8 postes étaient à pouvoir, 5 filles et 3 garçons, pour remplacer les enfants qui allaient au collège ou qui arrivaient en fin de seconde année de mandat.

Un grand bravo à eux qui vont prendre de nouvelles responsabilités ! On peut noter que d'année en année le taux de participation est en diminution. 51.1% cette année soit 69 votants pour 66 abstentions !

La météo maussade et pluvieuse n'est pas l'unique raison et nous tenterons d'expliquer cette diminution de votants.

Pourtant les projets réalisés semblent plaire à tous ... Pour rappel :

- tyrolienne, circuit de bille, araignée aux Ecoutoux, défis sportifs....
- atelier de construction de gîtes à chauve-souris, récolte des déchets...
- atelier de lecture et partage avec des adultes ou personnes âgées, collecte pour la banque alimentaire...

Ce CME est également un lieu d'échanges, d'apprentissage du respect de la parole d'autrui, de débats d'idées, de prises de parole et de confiance en soi. Tous les enfants qui y participent reconnaissent qu'ils sont plus à l'aise dans la prise de parole. C'est également un moment d'acquisition de connaissances concernant la citoyenneté et les différentes instances qui gèrent une mairie, un département ou une région. Les parents rencontrés ce samedi semblent convaincus de l'utilité de cet apprentissage de la citoyenneté. Il serait regrettable que, par faute de votants, ce Conseil Municipal des Enfants perde de sa valeur ou disparaisse dans les années à venir !

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	135		
Abstentions	66	48,89 %	
Votants	69	51,11 %	
Blancs ou nuls	1	0,74 %	1,45 %
Exprimés	68	50,37 %	98,55 %

Filles élues

(ordre alphabétique)
 CLAIZON Stella
 COSTE Clara
 GATINEAU Romy
 HEQUET Alizée
 MONDIN Elise

Garçons élus

(ordre alphabétique)
 AUTRET Raphaël
 MARTIN-COCHER Tom
 ROBERT Lukas

Ils rejoignent les anciens élus : LAMURE Camille, LEGER-VILLA Alice, DUCLAUX Théo, JEAN Noah et MOREAU Lilian.

Le 1^{er} conseil municipal s'est déroulé jeudi 17 octobre en mairie. Pour rappel les comptes rendus sont publiés sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Conseil Municipal Enfants lorsqu'ils ont été approuvés par les enfants du CME lors de la séance suivante.

■ Pré-inscription en maternelle - URGENT

Les parents dont les enfants sont nés en 2022 doivent les préinscrire à l'école maternelle **au plus vite**.
Un imprimé spécifique est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune
www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole maternelle
Cette pré-inscription est **indispensable et urgente** pour les prévisions d'effectifs demandés par l'académie.
De ces effectifs peut découler ou non une ouverture de classe sur la commune.



■ Antenne-relais :

Consultation de deux Dossiers d'Information Mairie (DIM)

Conformément à l'article L.34-9-1 du Code des Postes et de communications électroniques, les habitants de la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes sont informés du dépôt en Mairie de deux dossiers d'information relatifs à l'implantation d'une même installation radioélectrique (antenne-relais) par les sociétés BOUYGUES et CIRCET (pour le compte d'ORANGE) sur la parcelle cadastrée AC 176 au lieu-dit Chalendarier.

Ces dossiers sont consultables du 28/10/2024 au 27/11/2024 :
- au service accueil de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie,

- sur le site internet de la Commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Actualités > Information

Les habitants peuvent formuler des observations, avec mention de leurs coordonnées :

- soit en Mairie, sur le cahier inséré dans le dossier papier ouvert à cet effet,
- soit par mail ✉ secretariat@mairie-sne.fr

Ce projet remplace celui pour lequel deux DIM vous avaient été soumis en février-mars 2024 par les deux opérateurs Orange et Free sur cette même parcelle.

■ Appel aux artistes de St Nazaire

Une nouvelle exposition d'artistes organisée par la commission Culture se tiendra salle de la Caserne les 14 et 15 décembre 2024.

Les artistes (peintre, photographe, sculpteur, ... intéressés pour exposer, sont appelé à se manifester **avant le 8 novembre**.

La taille de la salle ne permettra pas d'accueillir plus de 4 ou 5 artistes en fonction des œuvres exposées.

Merci d'adresser vos souhaits de candidature par mail à ✉ gaetan.corcelli@wanadoo.fr



Exposition 2023

■ Exposition de photographies à la mairie de Saint Nazaire Les Eymes

Une petite modification va avoir lieu dans la programmation des prochaines expositions de photographies dans le hall de la mairie de St Nazaire les Eymes.

Les photos portant sur les récoltes de nos jardins ne seront finalement exposées qu'à l'automne prochain. En attendant, elles sont précieusement conservées.

Le thème de la prochaine exposition de décembre 2024 à fin février 2025 sera finalement autour de l'hiver (paysages de neige, ...). Il vous faudra donc piocher dans vos collections si la neige se fait rare !!

Date limite d'envoi mi-novembre 2024 en pièces jointes à ✉ janine.poncet87@orange.fr.

Rappelons que vos photos doivent avoir une résolution minimum de 1 Mo pour pouvoir être traitées.

Enfin, notez que l'exposition suivante tournera autour du printemps (végétation, fleurs et paysages) pour installation début mars 2025.

Date limite d'envoi sur ce thème : fin janvier 2025.

A vos appareils photographiques ! Merci d'avance à nos généreux contributeurs !

■ Informations CCAS - Projection d'un film sur le thème du handicap



- Date : mardi 12 novembre à 18h30
- Lieu : espace Agora de Saint Ismier

L'Espace Agora de Saint-Ismier vous invite à assister à la diffusion du film documentaire « WE HAVE A DREAM » qui a pour sujet « Rêves et handicaps : L'histoire de 5 enfants extraordinaires ».

Ce film tout public (**entrée libre**) sera suivi d'un débat et de témoignages.

Informations communales

■ Arrivée d'Aymeric MEUNIER en charge de l'urbanisme

Aymeric MEUNIER, 25 ans, est le nouveau chargé d'urbanisme de la commune. Il a pris ses fonctions en septembre 2024 en remplacement de Célia TANGUY.

Diplômé d'un MASTER 2 en urbanisme et aménagement des territoires à Grenoble il a travaillé dans un cabinet de conseil en urbanisme avant d'intégrer une autre collectivité du Grésivaudan.

Il instruit désormais nos dossiers d'urbanisme : PC, PA, DP, CU. Il assure la relation avec les pétitionnaires, architectes et les différents services consultés et participe aux rendez-vous d'urbanisme avec l'adjointe en charge de l'urbanisme.

Originaire du Mans il est dans notre région depuis 5 ans. C'est en moto dont il est fan, qu'il continue à découvrir notre beau territoire.

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue et la réussite à ce poste.



Informations intercommunales



■ Distribution de composteurs individuels gratuits



- Date : mercredi 6 novembre entre 14h et 18h
- Lieu : Parking devant la salle CARTIER-MILLON - 180 chemin de la Mairie

Dans le cadre de sa politique de gestion des bio déchets et dans la continuité des actions menées en 2023, la Communauté de communes Le Grésivaudan organise une nouvelle distribution de composteurs individuels gratuits mercredi 6 novembre entre 14h et 18h sur le parking devant la salle CARTIER-MILLON (180 chemin de la Mairie).

Modalités

Pour rappel, l'attribution d'un composteur est limitée à un exemplaire par foyer et par an (maximum 2 composteurs par foyer). Pour obtenir un composteur lors de cette permanence, vous devez préalablement en avoir fait la demande (gratuite) sur le site du Grésivaudan.

Inscription, modalités pratiques et autres dates de distribution sur www.le-gresivaudan.fr/compostage

■ Dernières collectes de ramassage des déchets en porte à porte

La collecte des déchets en points de proximité démarrera à compter du 2 décembre prochain. Les dernières collectes en porte à porte seront le 28 (pour les ordures ménagères) et 29 (pour le tri) novembre 2024.

À vous de jouer !

Si vous souhaitez conserver votre bac à roulette pour un autre usage, nous vous invitons à coller l'autocollant «je garde mon bac» distribué par les conseillers déchets réalisant la campagne d'information en porte à porte.

A défaut, les bacs seront récupérés après les dernières collectes pour recyclage.

Les personnes à mobilité réduite et présentant des difficultés pour se rendre aux points de collecte sont invitées à s'inscrire à la collecte dédiée directement auprès du service déchets ☎ 04 76 08 03 03 ou lors du passage des conseillers déchets en porte à porte.

Enfin, dans le cadre des premières semaines d'exploitation, le service déchets est disponible au 04 76 08 03 03 ou par mail ✉ dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr pour tout ajustement nécessaire.

■ Culture dans le Grésivaudan : 6 salles + de 100 spectacles

La saison culturelle avec des programmations variées a été lancée sur le territoire du Grésivaudan.

Pour que vous puissiez profiter de cette diversité de spectacles les salles culturelles s'associent pour vous proposer des tarifs partenaires.

Salles concernées : l'espace Paul Jargot à Crolles, le Coléo à Pontcharra, la Pléaïde à Alleverd-les-Bains, l'espace Agora à Saint-Ismier, le Belvédère à Saint-Martin d'Uriage et l'espace Aragon à Villard-Bonnot.

Si vous avez un abonnement dans l'une de ces 6 salles, vous pouvez désormais profiter de tarifs partenaires dans les 5 autres. Une bonne occasion de faire connaissance avec de nouveaux lieux et d'étendre le choix des possibles en matière de spectacle et d'art plus largement.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil de la salle de spectacle de votre choix !

■ Course intercommunale des enfants - Les petits pas solidaires



- Date : dimanche 17 novembre de 10h à 12h30
- Lieu : stade ASPTT Grenoble-Grésivaudan

En collaboration avec l'ASPTT Grenoble Grésivaudan, les 5 communes de Bernin, Biviers, Montbonnot Saint-Martin, Saint Ismier et Saint-Nazaire les Eymes ont décidé de mettre en place une animation sportive sur le site sportif de Montbonnot Saint Martin dimanche 17 novembre.

L'événement se déroule au profit de l'association The Rolling Adventurers qui œuvre pour l'inclusion des personnes handicapées dans le sport.

Programme et participation : l'événement est ouvert exclusivement aux enfants des écoles des 5 communes organisatrices de niveau : CP - CE1- CE2 – CM1- CM2.

La participation se déroule sous la responsabilité personnelle et individuelle des parents. L'inscription est obligatoire pour participer à l'événement.

Chaque enfant et/ou parent doit respecter les consignes de sécurité et de participation.

Programme

9h30 : accueil des participants

9h50 : mot d'accueil des élus

10h – 10h45 : courses à pied (durée : 12min et 16min)

10h45 – 12h15 : ateliers para-sports (sarcacane, vélo tricycle, etc...) présentation et participation.

12h30 : mot de clôture et pot d'amitié

Engagement des participants : Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement sous peine d'être exclus des animations.

Responsabilité de l'organisateur : Les responsables de l'ASPTT Grenoble Grésivaudan et des communes impliquées s'engagent à organiser l'événement dans les conditions de déroulement et de sécurité requise.

Droit à l'image : Chaque participant aux animations accepte sans condition ni contrepartie que les photos et vidéos prises lors de cette manifestation soient utilisées sur internet et dans les différents supports de médias et tout document bénéfique à la réalisation, la communication et la promotion de l'événement conformes à la RGPD et des valeurs que défendent les 5

communes et l'ASPTT Grenoble Grésivaudan. Cette acceptation est conclue pour une durée illimitée. La signature sur le bulletin d'inscription atteste l'acceptation du présent règlement et engage personnellement la responsabilité du participant.

Lien inscription :

🌐 <https://framaforms.org/course-intercommunale-des-enfants-du-cp-a-cm2-petits-pas-solidaires-1689080842> ou scannez le QR code ci-contre



■ Retours sur des délibérations du Conseil communautaire du 23 septembre 2024

1. Amendement du Projet de Territoire de 2018 : continuités et ruptures

Les principaux objectifs sont de :

- faire des transitions la matrice des politiques publiques
- constituer une feuille de route qui décline des orientations transversales
- établir une fiche par politique publique, des orientations politiques, déclinées en projets ou actions structurantes

La Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) se doit de cultiver un pouvoir d'influence fort dans l'interdépendance avec les territoires voisins.

Elle souhaite aussi maintenir un haut niveau de service public pour le bien vivre des concitoyens du territoire.

Pour ce faire, la responsabilité est collective de partager efficacement la richesse du territoire au sein du bloc communal et

de déployer l'ensemble de nos politiques publiques de manière harmonieuse sur tout le territoire.

+infos 🌐 www.le-gresivaudan.fr > Publications > Projet de Territoire

2. Rapport d'activité et développement durable 2023 de la CCLG

Ce rapport annuel retrace l'activité de la CCLG de manière synthétique notamment sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur le territoire et les orientations et programmes.

+infos 🌐 www.le-gresivaudan.fr > Publications > Rapports d'activité

■ Défilé et soirée Halloween avec l'association SNEvents Family



- Date : jeudi 31 octobre à partir de 17h30
- Lieu : parking de l'école maternelle

L'association SNEvents Family vous attend nombreux pour célébrer HALLOWEEN !

Programme

- A partir de 17h30 RDV sur le parking devant la salle CARTIER-MILLON
- 18h : départ du défilé des autochtones pour un voyage terrifiant d'1h/1h30
- A partir de 19h30 soirée des Démons en salle CARTIER-MILLON pour les personnes ayant réservé.

+ infos ✉ snevents.family@gmail.com

Contacts du bureau

- Christian Tour ☎ 06 34 39 46 54

■ Soirée tibétaine d'Alpes Himalaya



- Date : vendredi 15 novembre à partir de 18h
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Dans le cadre du Festival des Solidarités, l'association Saint-Nazairoise Alpes Himalaya organise une soirée tibétaine traditionnelle vendredi 15 novembre à partir de 18h en salle CARTIER-MILLON. L'entrée est libre et gratuite, avec participation au chapeau en fin de soirée.

Au programme :

- stand de l'association Alpes Himalaya
- dégustation de Tchae et beignets tibétains offerts par l'association
- exposition, photos et rencontre avec les membres de l'association

- A partir de 19h, retour des missions ZANSKAR 2024
- A 20h, projection du film « Voyage au Tibet interdit – Sur les pas de l'exploratrice Alexandra David Néel ... »

Soupe tibétaine offerte par l'association. Desserts et boissons apportés par tous.

Réservation

- ✉ francoise.giroud.fg@orange.fr ☎ 06 89 31 59 12
- ✉ catherine@hamburger.fr ☎ 06 77 85 09 35

■ Artisanat de la Rose - La Rose des Temps



- Date : dimanche 17 novembre de 9h à 19h sans interruption
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'Association la Rose des Temps organise chaque année son « artisanat de la Rose ». Cette manifestation rassemble des artisans et artistes créateurs d'objets de décoration et d'agrément.

Présentation d'objets de cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Travaux réalisés par notre atelier « couture et dentelles aux fuseaux », des objets en bois, des décorations de Noël, des bougies et savons au design de toute beauté.

Albums du patrimoine de St Nazaire et brocante.

Panier garni.

Nous vous proposons, à emporter, une part de paella pour 10 €, jusqu'à épuisement du plat.
A réserver ☎ 06 19 31 37 74 ou ☎ 06 68 75 05 10

■ Fête d'automne avec Balades et Découvertes



- Date : 23 novembre à partir de 12h
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'association Balades et découvertes vous invite à sa traditionnelle fête d'automne, repas dansant animé par Alain ROBERT.

Tarifs : 20 € pour les adhérents, 45 € pour les non-adhérents

Inscriptions avant le 10 novembre sur notre site sécurisé <https://baldec.fr> par chèque au nom de Balades et Découvertes adressé à

- Marie-Paule VIZCAINO, 25 route de Savoie, Les Arnauds, 38420 DOMENE
- ou Jackie GUGLIELMINETTI, 168 chemin du Clos Vert, 38330 SAINT-ISMIER

Réservation de table possible auprès du secrétariat ☎ 06 71 26 08 03

■ Erratum : Eymes ton AMAP Rejoignez-nous pour une nouvelle saison



Une coquille s'est glissée dans l'adresse mel de « Eymes ton AMAP », l'AMAP de St Nazaire dans l'Essentiel d'octobre.

L'adresse correcte est ✉ amap.sne@gmail.com

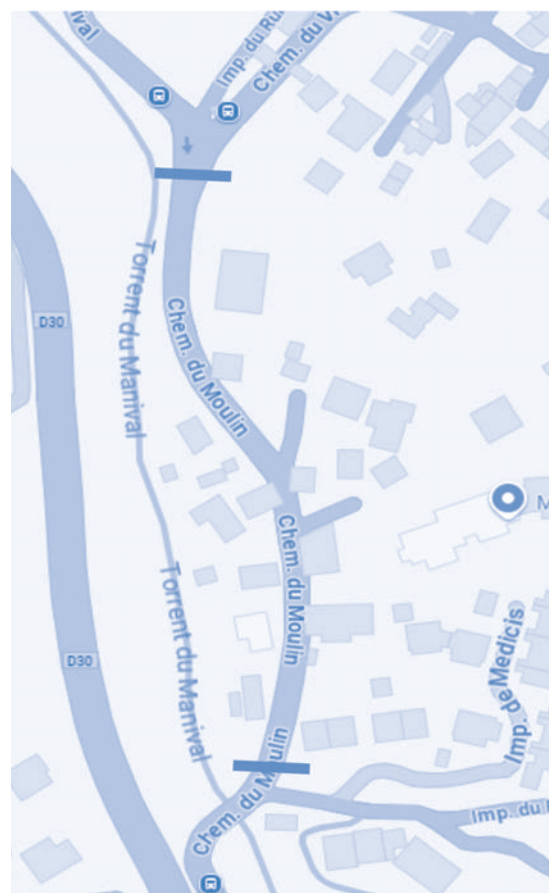
Pour rappel, « Eymes ton AMAP » est en capacité d'accepter encore des membres.

Vous pouvez nous rencontrer lors de notre permanence tous les mercredis entre 18h et 18h45 devant la caserne.

■ Dernière minute Coupure de la circulation chemin du Moulin

Dans le cadre de travaux de consolidation d'un mur situé chemin du Moulin, celui-ci sera coupé à la circulation à partir du 12 novembre pour une durée de 4 semaines sous réserve d'une météo favorable.

Les riverains pourront bien sûr toujours accéder à leur habitation en voiture.



PHARMACIES DE GARDE Novembre 2024

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :
Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Suite à la cession par Annick Plemer de sa pharmacie, la pharmacie s'appelle désormais la pharmacie de Saint Nazaire les Eymes.

Ve 1 PHARMACIE de la DENT DE CROLLES (Crolles) ☎ 04 76 08 92 81
Lu 4 PHARMACIE des CHARMETTES Domène ☎ 04 76 77 44 59
Ve 8 PHARMACIE FONTAINE AMELIE (St Ismier) ☎ 04 76 52 28 62
Lu 11 PHARMACIE de CHAMP ☎ 04 76 71 40 75
Ve 15 PHARMACIE de SAINT-NAZAIRE LES EYMES ☎ 04 76 52 20 17

Lu 18 PHARMACIE SILVESTRE (Domène) ☎ 04 76 77 23 08
Ve 22 PHARMACIE de FROGES ☎ 04 76 45 71 44
Lu 25 PHARMACIE de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot) ☎ 04 76 71 43 36
Ve 29 PHARMACIE du MANIVAL (St Ismier) ☎ 04 76 52 23 42

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : 🌐 WWW.SERVICEGARDES.FR

